

Pari Roller, organisatrice des randonnées rollers parisiennes du vendredi soir, émet, à destination de l'ensemble des participants, ce règlement intérieur. **Participer** à la randonnée **implique** une **acceptation** automatique, pleine et entière de ce règlement. Pour les adhérents de l'Association, il s'applique en plus des statuts de l'Association.

## Définitions :

- **FNF** : *Friday Night Fever* : désigne l'évènement organisé par l'Association PARI ROLLER, communément appelée « la randonnée roller parisienne du vendredi soir ».
- **Staff** : désigne l'ensemble des encadreurs de l'association Pari Roller (habillés en T-shirts de couleur jaune rouge ou civil). Les staffeurs sont des bénévoles sortis des rangs de la randonnée, chargés d'assurer la sécurité des participants.
- **Participant confirmé** (dans le cadre de la FNF) : individu capable de circuler avec son "véhicule", seul ou en groupe, sachant maîtriser sa vitesse et sa trajectoire en toutes circonstances, d'un niveau technique de pratique lui permettant de ne pas être un danger ni pour lui, ni pour des tiers (participants, piétons, véhicules...).
- **Participant débutant** : individu possédant peu ou pas de maîtrise de sa pratique impliquant qu'il est un danger pour lui ou pour un tiers.

## Principes éthiques et neutralité de la F.N.F. :

La randonnée est gratuite et ouverte à tout patineur confirmé, elle est née de la rue et porte la responsabilité de son histoire. Elle se construit donc, chaque semaine, dans un esprit de **fête populaire gratuite**. Elle est, avant tout autre chose, un espace de liberté, de rencontre, de partage, de solidarité. La FNF est a-politique, a-commerciale, a-confessionnelle.

Dans ce sens elle essaie de protéger les participants des « agressions extérieures » (tentatives de récupération commerciale ou politique, tractages sauvages etc...) en imposant un contrôle et une façon de fonctionner en corrélation avec ses idées.

Elle est encadrée par l'association Pari Roller (de loi 1901) avec le concours de la Préfecture de Police de Paris, responsable de la sécurité des participants comme de celle des spectateurs. En tant que tels, les fonctionnaires de police comme les staffeurs représentent l'autorité.

Cette randonnée hebdomadaire est mondialement connue... et c'est la vôtre. Il ne tient qu'à vous quelle disparaisse ou qu'elle survive.

## Grands principes défendus par l'association :

- La randonnée n'est en aucun cas une course : les premiers attendent les derniers !
- Le respect de soi-même, des autres et de l'environnement (généralement la ville)
- Pari Roller prône l'intégration des transports alternatifs dans la ville, pas sa suprématie.
- La tolérance est donc primordiale : pas de revendications vis-à-vis des piétons, automobilistes, cyclomotoristes...
- La solidarité doit s'exprimer : aidez un patineur en difficulté, aidez le staff dans sa mission, ne soyez pas passifs
- Soyez autonomes et indépendants (même de notre organisation)
- Pari Roller vise à tirer le niveau vers le haut : les parcours comportent donc volontairement des difficultés techniques (pavés, reliefs)

## Les règles générales de la rando

Ces règles sont établies pour la sécurité de tous et la préservation de l'esprit de la randonnée.

- L'accès est libre et gratuit à tout pratiquant confirmé
- Les participants doivent se conformer aux indications du Staff.
- Les participants sont tenus de circuler sur la chaussée exclusivement (trottoirs & pistes cyclables interdits), et dans le sens de la circulation.
- Les parcours de la FNF étant conçus pour des pratiquants confirmés, les débutants jugés comme tels par le Staff pourront être invités à quitter le cortège à tout moment. Pour la sécurité de tous, ils devront obtempérer.
- Interdiction de rester statique à l'intérieur du cortège
- Interdiction de se déplacer à contresens dans le cortège.
- Incitation à laisser des couloirs de circulation aux staffeurs sur les flancs de la randonnée.
- **Sont acceptés dans le cortège** : tous pratiquants équipés d'un "véhicule" à moteur non thermique (i.e. électrique accepté / moteur à essence/explosion interdits : rollers, trottinettes, vélos, skates, snakes, long-boards, solo-wheel etc...)
- Pari Roller se réserve le droit d'exclure (interdire la participation à nos événements), ponctuellement ou définitivement, tout participant qui, par son attitude ou toute autre raison, porterait préjudice aux biens, aux personnes ou à la personne morale qu'est l'Association.

## Limites du cortège

Une randonnée en mouvement est dotée de limites territoriales pour la sécurité de tous. Les participants sont tenus d'évoluer à l'intérieur de ces limites (hors de ces limites, ils ne font plus partie du cortège, ne sont plus sous la responsabilité de l'Association) :

- derrière la « ligne avant » formée par le staff
- sur la chaussée exclusivement (pistes cyclables & trottoirs prohibés)
- devant la « ligne de fin » formée par les véhicules de la Préfecture de Police de Paris.

## Responsabilité

Chaque participant à la F.N.F. est placé sous sa propre responsabilité.

L'Association met en place des moyens de sécurité généraux mais ne peut en aucun cas, garantir la sécurité individuelle de chaque participant. Les services de secours payés par l'association sont accessibles à tous, qu'ils soient adhérents ou non.

## Droit à l'image

Dans le but de protéger l'image de la randonnée et de l'Association :

- Toute personne participant à la F.N.F. reconnaît avoir donné son consentement irrévocable à l'utilisation par l'organisateur (Pari Roller) de sa voix, de son image, en direct ou après enregistrement sur support audio, photo, vidéo ou dans tout autre média existant ou à venir.
- Seuls les participants signalant leur refus d'être photographiés ou filmés au moment de la prise de vue pourront ensuite se prévaloir de leurs droits à l'image.
- Aucune prise d'images à des fins autres que personnelles ne peut être faite dans la randonnée sans autorisation écrite préalable de l'association. De ce fait, toute diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'images de la randonnée et de ses participants doit également faire préalablement l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de l'association.

## Distributions / Accueil de partenaires

- Aucune distribution de tracts, produits ou autres, à des fins commerciales ou non, par des patineurs ou des non patineurs, ne peut avoir lieu pendant la randonnée ou le rassemblement qui la précède sans l'autorisation écrite préalable de l'association.
- Les distributions autorisées par l'association sont, sauf cas particulier, accessibles à tous les participants, qu'ils soient adhérents ou non à l'association, dans la limite des stocks disponibles.
- Naturellement, il est expressément demandé aux patineurs de rester courtois (pas de bousculades) et civiques (détritus dans les poubelles) lors de ces opérations.

## Pour les staffeurs de Pari Roller

- Les staffeurs de Pari Roller ont un rôle de représentation de l'image de l'association. A cet effet, ils doivent veiller à ce que leurs comportements soient le plus irréprochable possible particulièrement sur la question du respect d'autrui.
- Le matériel qui est confié aux staffeurs de Pari Roller (T-Shirts, Sweet-Shirts...) est un prêt. Il reste la propriété de l'association et doit donc être préservé.
- Les talkies-walkies qui sont distribués sont la propriété de Pari Roller. Ils sont récupérés pour entretien et rechargement à la fin de chaque randonnée. Il est formellement interdit aux staffeurs de les conserver au-delà de la durée de la randonnée.
- Les secouristes bénévoles de Pari Roller ont pour vocation première de protéger et d'alerter les secours pour tout incident. Dans les cas de blessures bénignes ou graves, tout soin porté à un blessé relève de la seule responsabilité de la personne qui les procure.

## Siège social de l'Association

Il est fixé au 16 Bd Saint Germain, 75005 PARIS. Le siège n'est pas un local associatif mais une simple adresse postale.

**Ce règlement est placé sous la juridiction du Conseil d'Administration de Pari Roller et est sujet à constante évolution...**

## Pour info, quelques conseils de route

- Pari Roller conseille fortement (sans l'imposer par respect des libertés individuelles), le **port des protections** (poignets, genoux, coudes, casque)
- assurez-vous d'avoir le **niveau technique** requis pour participer
- assurez-vous d'être dans un **état de santé** adapté (prenez l'avis de votre médecin)
- sachez **écouter votre corps** et ne pas le pousser au-delà de ses limites
- vérifiez votre **matériel** (roues, roulements, lacets, outils ...)
- ne partez **pas le ventre vide** et emportez à boire et de quoi grignoter
- habillez-vous avec des **vêtements clairs**
- **soyez attentifs** : surveillez vos plus proches voisins, doublez toujours par la gauche sans sortir du cortège et en vous assurant de ne gêner personne
- **vous n'êtes pas seul**, évitez les slaloms, la godille et les « chenilles »
- **en cas de chute**, ne laissez pas vos mains au sol et relevez-vous le plus vite possible
- dans les schuss, respectez les **distances de sécurité** de manière à toujours être en mesure d'éviter un participant qui chuterait ou tout autre obstacle imprévu
- pensez à **lever les mains** pour indiquer un obstacle, un patineur au sol, un changement de direction ou d'allure
- **soyez solidaires** : protégez-vous les uns les autres !